

ENTRE COMPLICITE ET INDIFFERENCE, LE TIBET

Combien de fois ceux qui s'intéressent de près ou de loin, sous quelque aspect que ce soit, à la cause tibétaine n'ont-ils pas entendu sur les tons les plus divers « De quoi vous mêlez-vous ? C'est une affaire intérieure chinoise » ! Selon l'optique des actuels locataires de la Cité interdite, peut-être, puisque dès que quiconque s'avise d'effleurer la question, ils ne cessent de clamer tous azimuts que personne ne doit s'ingérer dans leurs affaires, tout en refusant obstinément d'écouter, et encore moins d'entendre, ce que disent les Tibétains qui vivent sous la botte depuis plus d'un demi-siècle.

Il est néanmoins permis de s'interroger sur le droit unilatéral que s'arroge impudemment le pouvoir chinois, de s'ingérer comme bon lui semble dans les affaires des autres. A preuve, parmi de récents exemples, cette dépêche du 12 juin 2007 glanée sur xinhua.com, déclarant tout de go : « La Chine a exprimé son fort mécontentement auprès des dirigeants australiens ainsi que sa ferme opposition à la visite du Dalai-Lama [en Australie]. » Rien que ça ! Après une valse-hésitation due aux pressions chinoises et du plus bel effet sur l'opinion publique, le premier ministre a tout de même décidé qu'il était maître chez lui et qu'en conséquence, il recevait qui bon lui semblait.

Le premier ministre de Nouvelle-Zélande n'a pas eu cette même force de caractère, arguant de délicates négociations économiques avec Pékin, après avoir croisé « par hasard » le Dalai-Lama dans le salon VIP d'un aéroport australien... Après le déplorable exemple belge début mai, ce n'est pas forcément glorieux, mais cela en dit long sur les manières diplomatiques ou non pékinoises. Autre signe qui ne trompe pas, le ministre flamand de la culture s'est vu refuser un visa chinois alors qu'il devait faire partie de la suite du prince Philippe en déplacement en Chine, au prétexte qu'il n'avait pas envie de se bâillonner lui-même concernant la situation au Tibet. Cela peut s'appeler avoir la rancune tenace, mais s'interpréter aussi comme une volonté affichée de Pékin de jouer les maîtres bien au-delà de ses frontières.

Mieux encore, les autocrates de la Cité interdite n'hésitent plus à chercher à imposer leurs vues dictatoriales même aux Nations Unies. Ainsi, lors de la réunion de clôture de la première année de travaux du nouveau Conseil des droits de l'homme, les représentants de Pékin ont fait le forcing jusqu'à l'ultime minute autorisée [18 juin minuit, heure locale, délai imputé par l'Assemblée générale à New York] afin de faire prévaloir leurs idées répressives grâce à un jeu d'alliances de circonstances avec ce que la planète compte de pays liberticides. Il s'en est fallu d'un cheveu pour qu'ils réussissent, mais le blocage paralysant le sacro-saint consensus aurait signifié simplement faire capoter le nouveau joujou onusien censé remplacer une Commission des droits de l'homme pleinement discréditée. A une année des JO, c'était risqué : un pas en arrière a permis à Pékin de sauver la face, mais le nouveau conseil est mal parti, avec en son sein tous les ingrédients nécessaires pour un naufrage programmé du système complexe des droits de l'homme dans l'architecture institutionnelle internationale. Quant aux victimes des abus, des atteintes et des violations de ces droits, c'est de plus en plus le cadet des soucis des fonctionnaires censés les représenter, sinon leur rendre justice.

Et pendant ce temps, le Kosovo aspirant de plus en plus ouvertement à l'indépendance vient de lancer un concours pour se doter d'un drapeau et d'un emblème, signes extérieurs infaillibles de souveraineté nationale. Ah bon ?! Pourtant, à ma connaissance, drapeau et emblème du Tibet existent depuis belle lurette – au point qu'en faire usage au Tibet occupé vaut représailles et emprisonnement aux téméraires qui se risquent à en posséder. Pourquoi

donc la communauté internationale s'obstine-t-elle dès lors avec tant d'application à refuser l'évidence, à nier au peuple tibétain son droit inaliénable à l'autodétermination ? Et dire qu'en 2006, le représentant chinois à la Commission des droits de l'homme pontifiait que « le droit à l'autodétermination constitue un préalable à l'exercice de tous les autres droits », se dépêchant d'ajouter prudemment « pourvu qu'il ne soit pas invoqué pour porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un pays. » Cherchez la contradiction...

Peut-être le président français aurait-il une suggestion en la matière ? A la suite de son entretien avec George Bush le 8 juin au sommet du G-8 en Allemagne, le président Sarkozy déclarait « l'indépendance du Kosovo est à terme inéluctable. » En quoi ce qui est autorisé à l'un serait-il interdit à l'autre ? Deux poids deux mesures, commente-t-on parfois. Il est vrai que la peur, en l'occurrence face à une Chine « qui monte en puissance » selon ses propres termes, est toujours mauvaise conseillère. Bien plus simplement peut-être, entre complicité et indifférence, laisser le Tibet mourir de nos silences, c'est céder au chantage et laisser prendre en otage notre propre liberté.